

Afférents au C.C : 30
En exercice : 29
Présents ou remplacés par un suppléant : 23
Votants : 29

L'an deux mil vingt et un, le 18 mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 1^{er} mars 2021, s'est réuni à la salle du Foyer Rural - à Saint-Ybard, sous la présidence de Mme Catherine CHAMBRAS, conformément au CGCT.

Étaient présents : M. Michel PLAZANET, Mme Odette CIBLAC, M. Lucien DEMICHEL, M. Jean-Luc AIGUEPERSE, M. Christian BELLEVILLE, M. Michel LAUTRETTE, M. Bernard ROUX, M. Jean-Jacques CAFFY, Mme Milena LOUBRIAT, M. Jérôme SAGNE, Mme Delphine BOUDET, M. Jean-Claude CHAUFFOUR, M. Christian MANEUF, M. Jean-Jacques DUMAS, M. Jean-Paul GRADOR, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, M. Jean-François BUISSON, Mme Nathalie RAUFLET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Jean-Paul COMBY, Mme Corinne BOUYASSE, M. Jean-Pierre DRAPPIER

Absents excusés : M. Jean-Michel FAUGERAS ayant donné pouvoir à M. Lucien DEMICHEL, Mme Janine POUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard ROUX, M. Marc MILLON ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques CAFFY, M. Serge BOURBOULOUX ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMAS, Mme Catherine MOURNETAS ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR, M. Patrick PIGEON ayant donné pouvoir à Mme Evelyne DEBARBIEUX

Suppléants présents sans voix délibérative : /

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMAS

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LES DELIBERATIONS RELATIVES A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS

Madame la Présidente rappelle que la délibération d'approbation du compte administratif doit attester de sa concordance avec le compte avec le compte de gestion du comptable.

Madame la Présidente précise que dans la circulaire du 17 février 2021, Madame la Préfète rappelle différentes dispositions en matière de prise de décisions budgétaires et l'élaboration des documents s'y rapportant.

Aussi le compte administratif est voté hors de la présence de la Présidente. Elle peut assister à la discussion mais devra impérativement se retirer au moment du vote. La Présidente ne peut présider la séance, le conseil communautaire élit alors son président lors de la séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs. La Présidente ne peut être comptabilisée comme membre présent pour le calcul du quorum, ni signer le compte administratif.

Il est à noter que Mme la Présidente ne peut donc ni recevoir ou donner de délégation de signature pour ce vote.

Le compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (L.1612-12 du CGCT). Les abstentions ne constituent pas des votes contre l'adoption du compte administratif.

Aussi, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** M. Bernard ROUX - 1^{er} Vice-Président - comme président de séance pour l'ensemble des délibérations relatives aux comptes administratifs (budget principal et budgets annexes rattachés).

- **PRECISE** que pour toutes les autres délibérations prises lors de cette séance, Mme Catherine CHAMBRAS assurera la Présidence.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR M. NICOLAS DEBUIGNY RECEVEUR BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (SPANC, ATELIER RELAIS, MAISON DES ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITES) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, pour le budget principal de la Communauté de Communes et l'ensemble des budgets annexes associés.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|---|------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 810 313.10 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | + 39 032.77 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 108 190.64 € |
| Solde d'exécution cumulé | - 69 157.87 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 829 629.73 € |
| Recettes d'Investissement | 745 953.37 € |
| Solde | - 83 676.36 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | - 69 157.87 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | - 83 676.36 € |
| Besoin de financement total | - 152 834.23 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | + 329 393.69 € |
| Résultat antérieur | + 810 313.10 € |
| Total à affecter | + 1 139 706.79 € |

Jean Paul GRADOR s'interroge sur l'augmentation des recettes au chapitre 73 et au différentiel entre le BP/DM 2020 et le CA 2020

Marie FOURNY : si l'on compare le BP/DM 2020 et le CA 2020

- + 12 000 € taxe de séjour (montant minoré lors du vote du budget compte tenu de la situation sanitaire)
- + 11 000 € FPIC (prévisionnel calé sur données N-1)
- + 19 000 € TASCOS (surface commerciale)
- + 27 000 € IFR (dont 18 555 € issu du champ photovoltaïque – La Gane Lachaud Uzerche)

Jean Paul GRADOR : Il avait été prévu sous l'ancienne mandature un reversement par l'EPCI (percevant la fiscalité liée) d'un reversement à la commune d'Uzerche à hauteur de 75 %. Comment faire pour que ceci puisse être fait.

Certains élus présents lors des deux mandatures confirment cet engagement.

C.CHAMBRAS : Les services regardent les modalités juridiques, qui nécessiteraient a priori de réunir la CLET.

- **DECIDE**, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|----------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 152 834.23 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créditeur) | 986 872.56 € |
| Total | 1 139 706.79 € |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants

| Pour mémoire | |
|---|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 5 554.94 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | + 3 144.82 € |

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
18 mars 2021 – Saint Ybard

| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
|--|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice | - 556.40 € |
| Solde d'exécution cumulé | + 2 588.42 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | + 2 588.42 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | + 2 588.42 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | - 13 443.33 € |
| Résultat antérieur | + 5 554.94 € |
| Total à affecter | - 7 888.39 € |

DECIDE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|--------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau débiteur) | - 7 888.39 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|--|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | - 7 414.02 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | + 22 763.80 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | + 1 928.05 € |
| Solde d'exécution cumulé | + 24 691.85 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | + 24 691.85 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | + 24 691.85 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | - 4 533.61 € |
| Résultat antérieur | - 7 414.02 € |
| Total à affecter | - 11 947.63 € |

DECIDE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|-----|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
18 mars 2021 – Saint Ybard

| | |
|---|---------------|
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau débiteur) | - 11 947.63 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE MAISON DES ENTREPRISES

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | - 6 952.93 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | - 74 536.06 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | + 117 279.22 € |
| Solde d'exécution cumulé | + 42 743.16 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0.00 € |
| Recettes d'Investissement | 0.00 € |
| Solde | 0.00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | + 42 743.16 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0.00 € |
| Besoin de financement total | + 42 743.16 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | - 7 599.08 € |
| Résultat antérieur | - 6 952.93 € |
| Total à affecter | - 14 552.01 € |

DECIDE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|--|---------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 001 (Report à nouveau débiteur) | - 14 552.01 € |
| Total | - 14 552.01 € |

APPROUVE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ZA MAS DU PUY

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|---|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 1 505.87 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | - 13 034.44 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 10 087.90 € |
| Solde d'exécution cumulé | - 23 122.34 € |

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
18 mars 2021 – Saint Ybard

| | |
|---|---------------|
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | - 23 122.34 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | - 23 122.34 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | - 16.67 € |
| Résultat antérieur | + 1 505.87 € |
| Total à affecter | + 1 489.24 € |

- **DECIDE**, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Affectation | |
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créditeur) | + 1 489.24 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ZA LAGANE LACHAUD

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

| | |
|---|----------------|
| Pour mémoire | |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 0.75 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | + 179 106.29 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 58 198.37 € |
| Solde d'exécution cumulé | + 120 907.92 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | + 120 907.92 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | + 120 907.92 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | + 0.40 € |
| Résultat antérieur | + 0.75 € |
| Total à affecter | + 1.15 € |

DECIDE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| | |
|---|-----|
| Affectation | |
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
18 mars 2021 – Saint Ybard

| | |
|--|----------|
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créateur) | + 1.15 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ZA BEAUSOLEIL

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|--|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | - 19 635.18 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | - 58 320.99 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 23 006.23 € |
| Solde d'exécution cumulé | - 81 327.22 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | - 81 327.22 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | - 81 327.22 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | + 37 208.62 € |
| Résultat antérieur | - 19 635.18 € |
| Total à affecter | + 17 573.44 € |

DECIDE, à l'unanimité (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|---------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créateur) | + 17 573.44 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ZA PORTE DU MIDI

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|---|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 14 746.34 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | - 16 107.85 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 5 866.72 € |
| Solde d'exécution cumulé | - 21 974.57 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
18 mars 2021 – Saint Ybard

| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
|--|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé | - 21 974.57 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | - 21 974.57 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | + 1 412.21 € |
| Résultat antérieur | + 14 746.34 € |
| Total à affecter | + 16 158.55 € |

- **DECIDE**, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|---------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | 0 € |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créditeur) | + 16 158.55 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ZA LES PATUREUX -

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | + 11 299.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | - 16 142.35 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | - 506 829.80 € |
| Solde d'exécution cumulé | - 522 972.15 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | - 522 972.15 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | - 522 972.15 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | + 215 026.87 € |
| Résultat antérieur | + 11 299.00 € |
| Total à affecter | + 226 325.87 € |

DECIDE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|----------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 202, ligne 002 (Report à nouveau créditeur) | + 226 325.87 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE TOUS VENTS

Le Conseil communautaire :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

| Pour mémoire | |
|--|-----|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) | 0 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau) | 0 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Solde d'exécution de l'exercice | 0 € |
| Solde d'exécution cumulé | 0 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2020 | |
| Dépenses d'investissement | 0 € |
| Recettes d'Investissement | 0 € |
| Solde | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 | |
| Rappel du solde d'exécution cumulé | 0 € |
| Rappel du solde des restes à réaliser | 0 € |
| Besoin de financement total | 0 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter | |
| Résultat de l'exercice | 0 € |
| Résultat antérieur | 0 € |
| Total à affecter | 0 € |

DECIDE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

| Affectation | |
|---|-----|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021) | |
| Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 202, ligne 002 (Report à nouveau créditeur) | 0 € |
| Total | |

APPROUVE, à l'unanimité, (Mme la Présidente ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

CONTRAT DE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AVEC LA SAS GAIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 21 22-22, alinéa 4 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire portant délégation à Madame la Présidente ;

Madame la Présidente précise qu'un contrat de mission a été passé avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.

Elle précise que le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.

La dépense en résultant, soit :

- 2 325 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD ;
- 900 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes

Cette dépense est prévue au budget 2021 et sera inscrite aux budgets suivants.

Le conseil communautaire prend acte de cette décision.

MODIFICATION DES STATUTS SIAV - Actualisation et adhésion de la Commune de Saint Solve

Par délibération n°2020-17 du 8 décembre 2020 le comité syndical du SIAV a adopté la modification des statuts pour l'actualisation et adhésion de la commune de Saint-Solve.

La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche doit se positionner sur cette modification statutaire.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification des statuts avec l'adhésion de la commune de Saint-Solve au SIAV à titre individuel aux cartes sentiers et sauvegarde du patrimoine et donc les nouveaux statuts proposés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PETR VEZERE-AUVEZERE :

Jean-Jacques CAFFY – Président du PETR Vézère-Auvézère – rappelle aux élus que le PETR a été choisi pour être l'échelle de territoire pour le CRTE. Aussi, en partenariat avec l'ANCT, des bureaux d'études interviendront sur le territoire afin de constituer le diagnostic.

Concernant le Groupe d'Action Locale (GAL) : actuellement rattachée à celui de Tulle-Monédières, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche sera rattachée à celui du PETR Vézère-Auvézère. En effet, la Région Nouvelle Aquitaine (RNA) a décidé que les territoires de contractualisation GAL seraient les territoires de contractualisation connus actuellement. C'est une force pour notre territoire et il faudra faire vivre cette action.

SIRTOM :

Michel PLAZANET fait un point sur le SIRTOM afin d'expliquer les variations BP 2020 et 2021 : la crise sanitaire a eu un effet sur le comportement des administrés et des impacts sur les recettes du SIRTOM : augmentation du tonnage des ordures ménagères résiduelles, diminution de la valorisation du tri sélectif, fermeture des centres, baisse du prix de reprise de certains matériaux...

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Jean-Jacques DUMAS

Catherine CHAMBRAS